



## PROJET AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique ouverte du 5 mai au 5 juin 2014, le Conseil Municipal a émis **un avis extrêmement réservé**.

Tout en soutenant le principe, porté avec la SNCF et RFF, de trouver des alternatives au fret routier conformément aux principes établis par le Grenelle de l'environnement, le Conseil Municipal s'est attaché à étudier l'impact d'un tel projet sur le territoire de la commune.

Considérant,

Que la particularité de la commune de Fors est d'être édifiée de part et d'autre de la voie ferrée Niort/Saintes ponctuée de 3 passages à niveau automatisés sur une distance de 810 m, au cœur du bourg, le projet aura une incidence très forte sur l'organisation de la vie quotidienne des riverains mais également sur celle de l'ensemble de la population.

Considérant,

Que le projet impactera le cheminement et l'organisation des secours aux personnes (SAMU, pompiers, plan ORSEC...) du fait de la fermeture simultanée des 3 passages à niveau pendant environ 8 minutes (fois le nombre de trains).

Que le projet modifiera les comportements automobilistes en augmentant de façon significative le trafic routier sur le seul pont (du Tartre) enjambant la voie ferrée et par voie de conséquence nécessitera des aménagements d'infrastructures (route-pont-carrefour) ainsi que l'éventuelle fermeture d'un passage à niveau non automatisé situé sur un chemin communal.

Considérant,

Que le projet aura pour effet une augmentation du trafic de fret quotidien venant se surajouter au trafic voyageur.

Considérant,

Qu'il n'est fait aucune mention du projet d'électrification de la ligne Niort/Saintes dans ce projet pourtant inscrit dans le contrat de projet ETAT/REGION (CPER 2014/2015).

Considérant,

Que le projet impactera des risques et nuisances sonores, voire de vibrations.

Que les études d'impact environnemental et des nuisances induites à l'égard des habitants ont été insuffisamment mesurées sur le territoire de la commune.

Considérant,

Qu'en parallèle la ligne POITIERS/ANGOULEME/BORDEAUX initialement retenue dans le cadre de l'étude sera disponible dès la mise en service de la ligne LGV Sud Atlantique.

Considérant,

Qu'à l'issue d'une réunion échanges avec les habitants et la commune un certain nombre d'inquiétudes, de questionnements sont restés sans réponse.

**Nous demandons** que les observations émises par le Conseil Municipal et celles transmises individuellement par les habitants soient prises en considération dans l'instruction technique du projet.

**Nous sollicitons** les autorités publiques, les concepteurs du projet afin que des précisions et des réponses soient apportées aux multiples questions formulées.

**Nous nous interrogeons** sur l'opportunité d'engager sur ce projet des sommes aussi considérables de financement public au bénéfice de celui-ci.

**Nous demeurons vigilants** à l'évolution du projet et à la prise en compte des impacts supposés et notamment ceux à l'égard des habitants de la commune.

Madame Dominique POUGNARD  
Maire de Fors